

Le Conseil municipal souhaite à tous les Cunlhatois une

***bonne et heureuse année***

**2015**

Il vous invite à se joindre à lui le 10 janvier 2015 à 18h  
à la Salle des fêtes pour les vœux de la commune.

### UN BRIN D'HISTOIRE

Parce que le Cunlhat que nous connaissons aujourd'hui s'est construit au cours des siècles,  
cette rubrique raconte l'histoire quotidienne de nos aïeux.

Conseil municipal du 2 décembre 1908 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'une pétition des habitants du quartier de la place de l'Église tenant au transport sur cette place du marché de la volaille, du gibier et des fruits.

Le Conseil après avoir pris connaissance des termes de cette pétition, et après une longue discussion, décide par un vote au scrutin secret

Aussitôt après, un des membres du Conseil ayant émis le désir que le marché des nourains et des chevreaux soit transporté sur la place Lamothe, le Conseil après une nouvelle et longue discussion rejette au vote par bulletin secret cette nouvelle proposition.

### Cunlhat aux couleurs de l'hiver et de Noël

Un grand merci aux bénévoles qui ont décoré les vitrines et le devant de l'église. Bravo aux particuliers qui illuminent leur maison. Ils ont tous fait preuve d'imagination pour enjoliver Cunlhat et pour le plaisir des yeux !

## Un nouveau téléservice pour construire sans détruire

La France est couverte par 4 millions de kilomètres de réseaux. On distingue deux catégories d'ouvrages :

- d'une part les réseaux dits « sensibles pour la sécurité » parce qu'ils présentent un risque pour la santé en cas d'endommagement (transport de matières dangereuses, distribution du gaz, lignes électriques HT...),
- et d'autre part les réseaux dits « non sensibles », tels que les réseaux d'eau, d'électricité très basse tension ou de télécommunication, mais qui sont néanmoins importants pour la vie économique ou la continuité du service public.

Toute personne envisageant de réaliser des travaux a l'obligation de consulter le nouveau guichet unique téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) afin d'obtenir la liste et les coordonnées des exploitants à contacter au préalable en vue de ne pas endommager leurs réseaux situés à proximité. Il est nécessaire d'adresser les nouvelles déclarations réglementaires de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT).

**Une Déclaration de projet de Travaux** est un formulaire envoyé par tout responsable de projet (maître d'ouvrage) aux exploitants de réseaux situés à proximité du chantier qu'il prévoit, en vue de s'assurer de la compatibilité de son projet avec les emplacements des réseaux et de connaître précisément leur localisation.

**Une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux** est un formulaire envoyé par tout exécutant de travaux (entreprise de BTP, particuliers...) aux exploitants de réseaux situés à proximité du chantier qu'il prévoit, en vue de connaître précisément la localisation des réseaux et d'obtenir des recommandations particulières de sécurité relatives à la présence de ces ouvrages.

**En cas d'endommagement d'un réseau sensible pour la sécurité**, les services de secours doivent être prévenus dans les plus brefs délais et la règle des 4A doit être appliquée :

1. Arrêter les engins de travaux,
2. Alerter les secours,
3. Aménager une zone de sécurité,
4. Accueillir les secours.

**En cas d'endommagement**, même superficiel, d'un réseau ou de toute autre anomalie, l'exploitant du réseau concerné doit être prévenu dans les meilleurs délais. Un constat contradictoire, sur le même principe qu'un constat d'accident de la route, doit également être établi entre l'exécutant des travaux et l'exploitant du réseau endommagé. Un régime de sanctions graduelles et proportionnées a été mis en place sous forme d'amendes administratives, en sus de sanctions pénales. Ces amendes administratives pourront être adressées aux contrevenants par les services administratifs chargés du contrôle.

## Recensement

Dans le cadre du recensement qui se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.

Rendue obligatoire par la loi, votre participation est avant tout un devoir civique essentiel pour l'avenir de Cunlhat. En effet, le recensement détermine la population officielle de la commune, ses caractéristiques en termes d'âge, professions, conditions de logements...

Les données issues du recensement permettent notamment de :

- fixer les dotations de l'Etat au budget communal : plus une commune est peuplée, plus ces dotations seront importantes ;
  - d'ajuster l'action publique aux besoins de la population : niveau des équipements collectifs, services à développer...
- L'agent recenseur sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier.

Vos réponses resteront confidentielles et seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Les agents recenseurs : Nelly FAFOURNOUX

Nathalie BONNET - William FOURNET -

Merci par avance de votre participation

## Moins nous trions, plus nous payons !

Il est demandé à chacun de continuer l'effort de tri pour diminuer la quantité de déchets à traiter au pôle de valorisation VERNEA à Clermont-Ferrand.

Une tonne d'ordures ménagères incinérée coûte 360 € contre 90 € la tonne triée et recyclée. Triez, c'est écologique et économique !

Déchetterie de CUNLHAT : VILLEVAL Bruno

Zone artisanale Tél/Fax : 04 73 72 31 88

Horaires d'hiver du 16 octobre au 14 avril

Lundi fermeture ; Mardi 9h à 12h et 14h à 17h

Mercredi 9h à 12h ; Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h



# Des sorties en janvier...

## VŒUX de la commune

La municipalité vous invite le samedi 10 janvier à 18H à la salle des fêtes pour une rencontre conviviale qui sera aussi l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants.

## La FCPE

Vous propose une rencontre sur le thème :  
"Comment résoudre nos conflits avec les enfants?" animée par Delphine Bardon, formatrice en communication, le samedi 17 janvier, de 15h à 17h, dans la salle du conseil à la mairie.

## Médiathèque

En janvier, vous trouverez un choix d'ouvrages sur le thème :

« Comment résoudre nos conflits avec les enfants? » proposé conjointement avec la FCPE.

« la Chine » en rapport avec le nouvel an chinois.

**Prêt de jeux** : mercredis 7 et 21 janvier de 10h à 12h. La ludothèque vous propose un grand choix de jeux de qualité pour tous les goûts et tous les âges. Gratuit et ouvert à tous.

## Théâtre

Dimanche 25 janvier 2015 à 15h, salle des fêtes de Cunlhat : "La mécanique du désir" d'après Arlette Féat - mise en scène Julien Rocha assisté de Delphine Grept .

La compagnie Le Souffleur de Verre s'associe le temps d'un cabaret aux acteurs, chanteurs et musiciens de la FNCTA (fédération de théâtre amateur).

Il sera question de paroles sur La mécanique du désir, d'après (en autres) Arlette Féat.

Quels désirs allons-nous effeuiller, défroquer, déflorer déculotter ? Désirs simples, désirs artificiels, désirs de consommation, désirs en tous sens, désirs interdits. Il s'en trouvera de nombreux et pour tous les goûts. à partir de 15 ans ; Contact : 04 73 72 39 40

Tarifs : 6€ adulte – 2€ à partir de 15 ans

## Stage Feldenkrais

Dimanche 25 janvier au dernier étage de la mairie de Cunlhat de 9h à 16h animé par Dominique Deville Dambezat <http://feldenkrais-ventdusud.blogspot.com/> il faut amener son repas du midi. N'oubliez-pas d'apporter un tissu, un tapis, une bonne couverture, un oreiller, des vêtements souples et chauds.

tarifs : 35 ou 27€ en fonction du nombre de participants  
Contact : 06 67 08 23 67 ou Malika Richter 04 73 72 03 34

## Loto de la Chandeleur

dimanche 1er février, salle des fêtes à 14h, organisé par la FCPE au profit des écoles et du collège de Cunlhat.

### SALLE DES FÊTES, LA CHAPELLE -AGNON

VENDREDI 9 JANVIER 20H30

LA PROCHAINE FOIS JE VISERAI LE COEUR

Réalisé par Cédric Anger



### SALLE DES FÊTES, CUNLHAT

MERCREDI 14 JANVIER 20H30

BANDE DE FILLES

Réalisé par Cécile Sciamma

### CINE DISCUSSION

### SALLE DES FÊTES, CUNLHAT

MERCREDI 21 JANVIER 20H30

L'EXPERIENCE BLOCHER

Réalisé par Jean-Stéphane Bron

« une fable sur le pouvoir qui capture l'esprit d'une époque où partout dans cette Europe en crise se lève le vent des nationalismes. »



<http://www.cineparc.fr/>

## A noter...

### Club âge d'or

Assemblée Générale Jeudi 15 Janvier 2015 à 14 H 30 au Club, place Lamothe suivie d'une dégustation de galettes des rois autour d'un verre.

Toutes les personnes désirant se joindre à nous sont les bienvenues.

### Atelier du Sardier : Musique, peinture, terre

Possibilité de s'inscrire en janvier pour le reste de l'année scolaire : 110€.

Séances les mardis soir et samedis matin ou autre moment à définir ensemble. Ouvert aux personnes de tous âges.

Atelier du Sardier - Le Sardier - 63590 Cunlhat

Tél : 0473722927 - [www.atelierdusardier.jimdo.com](http://www.atelierdusardier.jimdo.com)

### Atelier de couture

L'association Octopus propose des ateliers de couture les lundis matin de 9h à 13h salle du rez-de-chaussée du Collombier. Contact : 04 73 72 03 34



*A savoir...*

### Portage de livres à domicile

Des personnes du CCAS de Cunlhat se feront un plaisir d'apporter des livres aux personnes ne pouvant se rendre à la médiathèque de Cunlhat. Contactez la mairie au 04 73 72 07 00.

### Élagage des arbres

Les chutes de neige sont de saison ! Le poids de la neige sur les branches peut causer des dégâts sur les lignes électriques. L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. ERDF pourra ainsi lui demander réparation des préjudices subis.

Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'ERDF au 09 726 750 63.

### ADIL 63 Espace INFO ÉNERGIE

Pour toutes vos questions en matière d'habitat, de projet immobilier, de travaux d'amélioration, de vente ou location de logement, dans l'individuel ou la copropriété, demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contact : **Maison de l'Habitat**, 129, av de la République 63100 Clermont-Fd, Tél. 04 73 42 30 75 Fax : 04 73 42 30 78 contact@adil63.org - Site : www.adil63.org

ou le **Point visio public** installé dans votre communauté de communes tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Annexe de la Mairie Tél. 04 73 82 07 60 le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Maison des Citoyens - 15, impasse des Dômes Tél. 04 63 66 22 66 les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Centre Social de la CAF - 15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24. Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18 les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07 les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

### Les comptes-rendus de conseil municipal

sont consultables en mairie et sur le site : [www.cunlhat.fr](http://www.cunlhat.fr)

### Vos annonces

Associations, donnez vos infos en début de chaque mois (délai postal oblige) sous la forme d'un texte précis et court.

Connectez-vous sur [www.cunlhat.fr](http://www.cunlhat.fr) pour trouver tous les liens utiles (services, commerces, santé, animations culturelles).

Ou appelez le **04 73 72 07 00** ou **déplacez-vous à l'accueil de la mairie** pour obtenir les renseignements utiles.

Vivre à Cunlhat  
MAIRIE de CUNLHAT

<http://www.cunlhat.fr>

bulletin municipal / Janvier 2015 / n°1

## Infos pratiques

### SIVOM

Dans le bourg, collecte des sacs jaunes, mercredis 7 et 21 janvier après-midi.

### Urgences

Pompiers	18
Médecin de garde, nuit et week-end	15

### Infirmières

**Marie-Hélène Zanella** 04 73 72 31 97

Du 29 décembre au 2 janvier

Du 10 au 16 janvier

Du 24 au 30 janvier

**Françoise Russo** 04 73 53 57 11

Du 3 au 9 janvier

Du 17 au 23 janvier

**Sylvie Lemay et Cécile Mosnier**

04 73 72 28 82 (transfert sur portable)

Cabinet : 6 rue de la Poste, 63590 Cunlhat

Permanences tous les mercredis de 6h30 à 10h00 et soins sur rendez-vous.

Tous les jours, week-end et férié

**SSIAD** 04 73 72 32 43

3 place Lamothe,  
Centre social, 63590 Cunlhat

Service de soins infirmiers  
à domicile pour personnes âgées  
et en situation de handicap.

Portage de repas à domicile.

**Fax : 04 73 72 29 71,**

**Email : ssiadcunlhat@ehpadmillesourires.fr**

